

Rapport annuel 2023/2024

LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

DÉCARBONATION DE LA FLOTTE

CRISE EN MER ROUGE

PROMOTION SOCIALE

COMPÉTITIVITÉ DES ARMEMENTS
FRANÇAIS

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
MARINES RENOUVELABLES

ENTRETIEN ET AMÉLIORATION
DU DIALOGUE SOCIAL



SOMMAIRE

P. 3

L'année 2023 en images

P. 6

Tenir bon la barre, pour les marins et la planète !

Interview croisée de Édouard Louis-Dreyfus, Président d'Armateurs de France, et Jean-Philippe Casanova, Délégué général.

P. 12

« Faisons de l'année 2024 celle de nos marins et de l'emploi français »

Édito d'Éric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.

P. 13

Bourbon remporte le Trophée de la Charte Bleue

P. 14

L'année 2023 en chiffres

P. 15

L'équipe d'Armateurs de France

P. 16

L'année 2023 en actions

P. 18

434 navires sous pavillon français

P. 19

Les adhérents d'Armateurs de France

Remerciements aux compagnies adhérentes et à nos partenaires pour leur contribution.

Direction de la publication :
Armateurs de France

Conception-réalisation :
agencebside.fr

Rédaction :
Armateurs de France, agencebside.fr

Impression :
Suisse Imprimerie Groupe Sprint

Crédits photo :
Armateurs de France, Franck Rémy, Franck Dunouau, Philippe Bauduin, Iñaki Luis, Alexis Toureau, Bourbon, Enzo Lemesle/ Marine nationale, Ponant, RTE

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES



4 AVRIL

Soirée annuelle d'Armateurs de France

Lors de sa soirée annuelle au Pavillon Gabriel, Jean-Emmanuel Sauvée a passé la barre d'Armateurs de France à Édouard Louis-Dreyfus. La feuille de route de décarbonation de la filière maritime a également été remise au Gouvernement, représenté par Hervé Berville, alors Secrétaire d'État à la Mer auprès de la Première ministre, et Clément Beaune, alors Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports. Le grand témoin de la soirée, Jean-Yves Le Drian, a aussi rappelé l'importance du maritime, lors d'un discours apprécié par la communauté.



1^{ER} - 2 JUIN

Wind for Goods

Organisé par Nantes Saint-Nazaire Développement en partenariat avec l'association Wind Ship et soutenu par Armateurs de France, l'événement Wind for Goods a été l'occasion de découvrir les avancées concrètes des différentes innovations véliques. Ces deux journées ont aussi favorisé les échanges sur les principaux défis, tout en offrant une tribune aux acteurs pour partager leur expérience.



8 JUIN

Atelier transport maritime de véhicules électriques et de batteries et comité sécurité-sûreté

Armateurs de France a organisé à Paris son comité sécurité-sûreté, suivi d'un atelier consacré aux enjeux techniques, réglementaires, et de formation, liés à la sécurité du transport maritime de véhicules électriques et de batteries.

19 JUILLET

VI^{es} Rencontres du Transmanche

Ces rencontres avaient pour thème « France bleue et régions face au dumping social sur le Transmanche ». Elles se sont tenues sous le haut patronage du Cluster Maritime Français et d'Armateurs de France, à l'initiative des opérateurs français du Transmanche qui ont présenté aux trois Présidents de région du Transmanche un tableau exhaustif des conséquences du dumping social pratiqué sur le Transmanche, en présence de la DG AMPA.



28 NOVEMBRE

Remise du Trophée Charte Bleue aux Assises de l'économie de la mer

Lors de la 18^e édition des Assises de l'économie de la mer, Armateurs de France a remis le Trophée de la Charte Bleue à la compagnie Bourbon, récompensée pour le programme CASSIOPÉE (collecte et analyse de données pour la sécurité des opérations, la performance et l'efficacité énergétique). Un prix spécial a également été décerné à la DG AMPA.



17 OCTOBRE

Reveal Green Marine Europe

Les noms des armateurs labellisés GME ont été dévoilés à Bilbao, en Espagne, à l'issue d'une journée de débats dédiée à la transition environnementale de l'industrie et qui s'est tenue à bord du Galicia, navire de Brittany Ferries, armateur certifié. Au total, 14 armateurs européens sont de nouveau certifiés, et 8 le sont pour la première fois.



29 NOVEMBRE

Signature de l'accord sur la promotion sociale aux Assises de l'économie de la mer

Au deuxième jour des Assises de l'économie de la mer, un accord historique portant sur la promotion sociale a été signé par Armateurs de France, le Secrétaire d'État à la Mer, les représentants syndicaux des marins au commerce et l'OPCO Mobilités. La conclusion de cet accord est le fruit d'une concertation réussie de plusieurs mois, dont les parties prenantes se félicitent.

13 NOVEMBRE

Journée d'affaires sur l'éolien en mer

Les filières françaises de services et travaux maritimes et de l'éolien en mer se sont réunies, sous l'égide de la DG AMPA et de la DGEC. Un seul objectif : accélérer le développement de la filière française de services et travaux maritimes ! Lors de cette journée, RTE a rejoint la dynamique interfilières en signant avec Armateurs de France, France Renouvelables et le Syndicat des énergies renouvelables une lettre d'engagement.



14 DÉCEMBRE

Rencontre Marine nationale - Armateurs de France à Paris

La Rencontre annuelle entre la Marine nationale et Armateurs de France, organisée au Musée national de la Marine, s'est inscrite au cœur des enjeux actuels de sûreté maritime et de coopération navale. Le grand témoin de l'événement, le Député Yannick Chenevard, a également pu présenter ses travaux sur la redéfinition du dispositif de flotte stratégique.



TENIR BON LA BARRE, POUR LES MARINS ET LA PLANÈTE !

Une vague de défis inédits se profile à l'horizon. Armateurs de France est sur le pont pour anticiper, sécuriser et faciliter les transformations à venir. Le point avec Édouard Louis-Dreyfus, son Président élu le 4 avril 2023, et Jean-Philippe Casanova, Délégué général.



Édouard Louis-Dreyfus et Jean-Philippe Casanova s'engagent, au nom d'Armateurs de France, dans la lutte contre le dumping social et dans la mise en œuvre d'actions pour être au rendez-vous de la décarbonation.

« NOUS SOMMES ET RESTERONS
INTRAITABLES SUR LES QUESTIONS
DE DUMPING SOCIAL. »

ÉDOUARD LOUIS-DREYFUS



Que retenir de 2023 ?

ÉDOUARD LOUIS-DREYFUS L'un des temps forts indéniables de 2023 est la victoire collective dans la lutte contre le dumping social sur le Transmanche, avec la promulgation de la loi Le Gac le 26 juillet. Ce progrès est le fruit d'une mobilisation générale forte, rapide et efficace de l'ensemble de l'écosystème, des armateurs des deux côtés de la Manche au Gouvernement français en passant par les organisations syndicales. Il était important de tout mettre en œuvre immédiatement pour faire cesser un cas flagrant de distorsion de concurrence et de défendre les conditions de travail et de salaire des marins. La route reste longue mais nous sommes et resterons intraitables sur les questions de dumping social.

JEAN-PHILIPPE CASANOVA Chez Armateurs de France, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le dumping social, car il affecte directement des enjeux essentiels tels que l'emploi et la qualité de vie au travail. Nous nous félicitons que notre prise d'initiative, notre action structurée et notre détermination, conjuguées à la volonté et aux efforts des différentes parties prenantes, aient conduit à un dispositif législatif rétablissant l'équité, l'attractivité des métiers et des armateurs français. La lutte contre le dumping social doit prendre une dimension européenne, en incluant les équipages dans une réflexion sur un socle des droits sociaux dans l'UE. →

La qualité de service au cœur de l'approche d'ADF

8,3/10, telle est la note que les adhérents attribuent au service délivré par Armateurs de France. « Une note encourageante qui est le reflet de notre engagement dans une exigeante démarche de certification auprès de l'AFNOR depuis 2008, indique Jean-Philippe Casanova. Toutes les équipes d'Armateurs de France s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à mener des actions d'influence ciblées, à mettre en place une organisation formalisée et transparente, mais aussi une communication structurée et régulière vers nos adhérents comme en externe. »

« LA SIGNATURE DE LA GRILLE DES MINIMA DES PERSONNELS OFFICIERS EST UN IMMENSE MOTIF DE SATISFACTION. »

JEAN-PHILIPPE CASANOVA



Des progrès ont-ils été réalisés sur d'autres dossiers ?

J.-P. C. Le progrès le plus emblématique est la signature de la grille des minima des personnels officiers, à l'unanimité des partenaires sociaux. C'est un immense motif de satisfaction, surtout après une décennie sans consensus paritaire ! Par ailleurs, nous nous sommes fixé comme objectif d'aboutir à un accord sur les minima tous les ans. C'est ainsi qu'en janvier 2024, une revalorisation de 4 % de la grille a été actée, soit une augmentation de 14 % pour les officiers sur deux ans. Quant aux minima des personnels d'exécution, le travail continue en vue d'obtenir un consensus. Dénouer ce point de blocage est essentiel afin de continuer à travailler efficacement sur les autres enjeux prioritaires de la branche : prévoyance, mixité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes...

É. L.-D. L'accord sur les minima conventionnels des personnels d'exécution n'a pas été signé depuis 2003. Il est temps d'avancer sur ce sujet important pour le personnel navigant, mais aussi pour la compétitivité des armateurs français. Cette revalorisation prend en effet tout son sens dans le cadre du dispositif dit « de l'État d'accueil » et notamment à l'heure où le Gouvernement français entend accélérer sur les énergies marines renouvelables. Au-delà des bénéfices pour les salariés concernés, les minima sociaux fixent le seuil à

partir duquel se joue la concurrence dans les eaux territoriales françaises.

J.-P. C. Je suis confiant dans notre capacité collective à parvenir à un accord dans un futur proche. Que ce soit du côté patronal ou salarial, toutes les parties prenantes ont conscience de la nécessité d'aboutir.

Un accord portant sur la promotion sociale a récemment été signé par Armateurs de France, le secrétaire d'État à la Mer, les représentants syndicaux des marins au commerce et l'OPCO Mobilités. En quoi consiste-t-il ?

J.-P. C. L'objectif de cet accord historique est de favoriser les parcours de carrière, dans un contexte où l'ascenseur social est quelque peu grippé ces dernières années. L'idée est de libérer les verrous de la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour que les personnels d'exécution puissent progresser vers des postes d'officiers. L'attractivité de nos métiers et de nos parcours professionnels est essentielle pour répondre aux enjeux de recrutement dans la marine marchande.

É. L.-D. C'est un accord gagnant-gagnant. D'une part, il élargit le champ des opportunités pour le personnel navigant. D'autre part, les armateurs étoffent leur

réservoir de talents dans un contexte de croissance et, donc, de besoin de main-d'œuvre. Tous les leviers à même de susciter des vocations doivent être activés. Avec l'ENSM (École Nationale Supérieure Maritime) par exemple, nous sommes parfaitement alignés sur les objectifs à atteindre. L'une des missions de la fondation, créée l'an dernier par l'ENSM, est ainsi de renforcer la visibilité des métiers et de les promouvoir.

J.-P. C. Depuis de nombreuses années, nous collaborons étroitement avec l'ENSM, dont l'objectif est de doubler les effectifs d'officiers formés d'ici 2027. Nous sommes pleinement associés à la convention d'objectifs et de performance de l'école et aux mesures prises. Nos échanges sont réguliers et constructifs afin d'intégrer au mieux les enjeux de la filière. Les résultats sont probants : le taux d'emploi des diplômés de l'ENSM avoisine les 100 %.

L'été dernier, l'OMI (Organisation Maritime Internationale) a revu à la hausse son ambition climatique. Le transport maritime mondial est appelé à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires de réduction de 20 à 30 % d'ici 2030 et de 70 à 80 % d'ici 2040 par rapport à 2008. Qu'en pensez-vous ?

É. L.-D. C'est le sens de l'histoire. La prise de conscience de la nécessité et de l'urgence de réduire nos émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre est collective et réelle. Aujourd'hui, le maritime est le mode de transport le plus efficace à la tonne transportée : alors que 90 % des marchandises mondiales transitent par les mers et les océans, les émissions de CO₂ liées à cette activité ne représentent que 2,89 % du total mondial. Néanmoins, c'est toujours trop et le transport maritime, qui ne va pas cesser de croître, doit jouer son rôle pour décarboner les échanges commerciaux mondiaux. Rappelons cependant que cette décarbonation aura un coût qui devra être supporté par les consommateurs finaux.

Les objectifs de 2030 vous semblent-ils atteignables ?

É. L.-D. Les ambitions de l'OMI sont louables et stimulantes mais elles sont mises à l'épreuve par le principe de réalité. La plupart des armateurs français devraient être au rendez-vous de 2030,

Cap sur l'éolien en mer

« Depuis 2022, Armateurs de France se mobilise pour développer une filière française de services et travaux maritimes à l'éolien en mer, résumé Édouard Louis-Dreyfus. Une charte établie avec France Renouvelables et SER (Syndicat des énergies renouvelables) vise à structurer une offre industrielle tricolore compétitive et à favoriser les entreprises et les emplois locaux. C'est avec satisfaction et enthousiasme que nous avons accueilli, en novembre 2023, la signature de la charte par RTE¹, qui contribue ainsi au dynamisme de ce mouvement inter-filières ! »

grâce à un large éventail de solutions : de l'éco-conduite aux systèmes d'aide à la propulsion en passant par l'optimisation de l'énergie consommée à bord. À titre d'exemple, la réduction de la vitesse est l'un des moyens simples, efficaces et économiques pour réduire les émissions de CO₂ : une diminution de 10 à 15 % de la vitesse d'un navire réduit de 30 à 40 % sa consommation de fuel. Toutefois, la plupart des options à disposition présentent un coût, parfois conséquent. Investir pour décarboner leur flotte peut représenter un réel obstacle pour les armateurs, dont beaucoup en France sont des PME. Il est capital de trouver des solutions pour les accompagner dans leur transformation.

Quid de la neutralité carbone en 2050 ?

É. L.-D. C'est une tout autre histoire ! Parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 semble complexe, même avec la meilleure volonté du monde. Devant nous se dresse un mur de triple épaisseur. Tout d'abord, du point de vue financier : 75 à 110 Md€ sur 2023-2050, telle est l'enveloppe - faramineuse - nécessaire à la décarbonation de l'ensemble de la filière maritime française. Deuxièmement, nous sommes limités par rapport aux solutions techniques actuellement disponibles. De rares carburants sont compatibles avec la neutralité →

¹ RTE (Réseau de Transport d'Électricité), entreprise régulée de service public et maître d'ouvrage du raccordement de l'ensemble des parcs éoliens en mer français.

carbone. Aucun d'entre eux ne s'impose à tous actuellement mais, surtout, nous sommes à des années-lumière d'une production industrielle à la hauteur des besoins qui regroupent également le transport aérien et terrestre. Troisièmement, la contrainte logistique ne doit pas être sous-estimée. La généralisation d'un nouveau carburant va nécessiter l'adaptation des ports du monde entier... Si la décarbonation est impérative, le chemin pour y parvenir est semé d'embûches et d'incertitudes.

J.-P. C. Armateurs de France appelle de ses vœux un cadre international stable et cohérent pour s'assurer que tout le monde avance dans le même sens. Nous nous inscrivons dans un cadre concurrentiel où il est capital que tous les acteurs soient soumis au respect des mêmes règles. En outre, il nous semble indispensable d'inclure tous les gaz à effet de serre dans les futures réglementations. Ne s'intéresser qu'au seul CO₂ n'est pas pertinent. De même et dans cette logique, les émissions doivent être comptabilisées en well-to-wake, c'est-à-dire du puits au sillage.

É. L.-D. Enfin, j'ajoute que 2050, c'est demain ! La transformation environnementale des armateurs s'inscrit dans un temps long, du fait de la durée de vie des navires. Un bateau commandé aujourd'hui, livré dans trois ans, a toutes les chances d'être encore en activité en 2050. La neutralité carbone s'anticipe donc dès aujourd'hui. En outre, le zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 présuppose le renouvellement quasi intégral de la flotte mondiale. Mission impossible : en tenant compte de la capacité de production actuelle des chantiers navals à travers le monde, nous avons calculé que la fabrication prendrait... 100 ans !

Avec 295 incidents recensés dans le monde en 2023, le nombre d'actes de piraterie et de brigandage demeure stable, selon le MICA Center. Mais de nouvelles menaces planent sur les navires et leurs équipages. Comment lutter ?

É. L.-D. L'insécurité est une préoccupation majeure, car elle met en danger les équipages et l'activité. Confrontés à des formes d'attaques inédites, à l'image des assauts par drone en mer Rouge, les armateurs et les personnels navigants sont

De plus en plus d'armateurs montrent patte verte

« De nombreux armateurs français s'engagent activement et durablement pour réduire leur empreinte environnementale », salue Jean-Philippe Casanova. Pour maximiser et valoriser leurs efforts, 22 d'entre eux ont fait le choix de la certification GME (Green Marine Europe). Ce label, porté par Surfrider Foundation Europe, est à la fois ambitieux et robuste grâce à son approche collaborative qui fait travailler les armateurs avec des experts, les pouvoirs publics et des ONG environnementales.

désarmés. Nous sommes en demande de mesures de protection et d'accompagnement. À ce titre, nous voulons saluer l'action et l'efficacité de la Marine nationale mais qui ne peut, à elle seule, sécuriser toutes les routes maritimes. Comme souvent, la réponse doit se trouver au niveau européen et international.

J.-P. C. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'engagement du Gouvernement français, sur la mobilisation de la Marine nationale et sur l'action efficace du MICA Center. Ce dernier coordonne la coopération navale volontaire, un exemple de collaboration réussie entre la Marine nationale et des acteurs privés qui partagent l'information au bénéfice de la sûreté maritime. Cette initiative doit être encouragée et largement déployée : la multiplication des participants renforce l'efficacité du dispositif grâce au maillage plus étroit des mers et des océans.

Un mot sur la fiscalité.

Où en est le suramortissement vert ?

É. L.-D. Ce dispositif, imaginé en collaboration avec l'État pour encourager la décarbonation, a mis plusieurs années pour devenir lisible et efficace. Nous croyions avoir touché au but en obtenant, l'été dernier, un rescrit clarifiant ses conditions d'application. Mais, quelques mois plus tard, la modification d'un règlement européen reprise dans la loi de finances pour



« La France est le seul des 175 pays de l'OMI à disposer d'une ambassade spécifique (mais qui fait des émules !) assurant une présence cohérente à tous les travaux, influence, visibilité (soumissions : 3^e contributeur national, 1^{er} de l'UE), promotion de l'expertise, 2^e place au Secrétariat (dont le Directeur de cabinet du SG). Parée pour les nouveaux enjeux, dont la décarbonation ! »

Marine de Carné de Trécesson de Coëtlogon,
représentante permanente
de la France auprès de l'OMI

2024 a porté un coup d'arrêt préjudiciable à un dispositif qui venait tout juste de trouver son public. Au 1^{er} janvier 2024, le champ d'application du suramortissement vert a été fortement réduit : le GNL, le GPL et les équipements de réduction des polluants atmosphériques en sont désormais exclus. En outre, les taux sont revus à la baisse pour les autres équipements éligibles. Considérant aujourd'hui qu'il n'y a pas de solution définitive, écarter les solutions transitoires de décarbonation du dispositif revient à le vider de sa substance. Il est possible de bénéficier du suramortissement vert tel qu'il était en adressant une demande à l'UE dans le cadre du régime des aides d'État. Une procédure qui aboutit généralement au bout de... 18 mois ! Un temps qui n'est pas compatible avec les prises de décision dans le maritime. C'est pourquoi nous travaillons avec le Gouvernement dans le but de rétablir le suramortissement vert dans sa configuration précédente.

Quels sujets mobilisent Armateurs de France en 2024 ?

É. L.-D. Outre les chantiers précédemment abordés, nous nous intéressons de près au système de quotas de CO₂ (ETS). Depuis le 1^{er} janvier 2024, les armateurs doivent s'acquitter d'une surtaxe carbone en fonction de leurs émissions de CO₂. La mise en application est progressive pour atteindre 100 % des émissions déclarées en 2027. Les revenus, ainsi générés, seront colossaux. Les trois quarts reviendront au pays de l'armateur, le reste à l'UE. Il est crucial que la part perçue par l'État français bénéficie à l'écosystème maritime tricolore et à sa décarbonation.

J.-P. C. Les fonds pourraient, par exemple, alimenter des dispositifs de soutien au retrofit et à la conversion de la flotte existante. C'est le cheval de bataille d'Armateurs de France : nous devons nous en assurer dans les plus brefs délais, car la question du financement est incontournable pour être au rendez-vous de la décarbonation.

MEET2050, à la rencontre des objectifs de décarbonation

Armateurs de France a soutenu la création, en juillet 2023, de MEET2050 (Maritime eco-energy transition towards 2050). *« Nous sommes convaincus que cet institut d'expertises se révélera d'une aide précieuse pour accompagner la structuration de la filière, pour donner une vision claire et partagée à l'État et aux collectivités des enjeux des armateurs, et pour peser dans les négociations internationales, souligne Édouard Louis-Dreyfus. Il servira de point de convergence pour coordonner les efforts et les initiatives aidant à aborder l'horizon 2050. »*

ÉDITO

« FAISONS DE L'ANNÉE 2024 CELLE DE NOS MARINS ET DE L'EMPLOI FRANÇAIS »

La lutte contre le dumping social dans le secteur maritime est l'un des grands enjeux du shipping français.

Éric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, revient sur les actions menées en 2023 pour garantir des conditions de travail justes et équitables pour les travailleurs de la mer, tout en préservant la durabilité des ressources aquatiques.



ÉRIC BANEL,
Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Pour la France, l'année 2023 a été marquée par la lutte contre le dumping social. Ce combat légitime est un combat pour nos entreprises et pour l'emploi français. Nous l'avons initié à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, en 2022. Il s'inscrit désormais dans la loi. Face aux stratégies concurrentielles de certains États et de certains armateurs au sein même de l'Union européenne, nous partageons les craintes des partenaires sociaux. La dégradation des conditions de travail, au nom de la compétitivité, affaiblit notre modèle social, menace nos emplois et la sécurité maritime. Elle n'est pas acceptable. Sa condamnation a été affirmée de manière unanime et transpartisane.

Défendre le modèle français d'emploi maritime

L'année 2023 a ainsi été celle de l'action. L'ensemble des acteurs du transport maritime français se sont mobilisés – aux côtés de l'administration – pour améliorer les conditions de travail à bord des navires et défendre le modèle français d'emploi maritime. Il s'agit d'un impératif sociétal, de sécurité et de protec-

tion de l'environnement. Et c'est un impératif atteignable ! En particulier lorsque l'ensemble des forces vives de l'écosystème maritime joignent leurs efforts : la proposition de loi déposée par le Député Didier Le Gac a pu être votée à l'unanimité, puissante expression de l'aspiration unanime à renforcer le dispositif de l'État d'accueil sur toutes nos façades, et à mettre en place un dispositif dédié au Transmanche. Nous avançons donc à grands pas.

Rallier les armateurs européens à cette cause

Pour 2024, il nous faut à présent nous tourner, collectivement, vers l'Europe et l'international. Il nous faudra être convaincant afin de rallier les armateurs européens à cette cause, seule garantie de préservation de l'emploi et des compétences de nos marins, donc de nos entreprises et de notre souveraineté. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de nos armateurs ainsi que sur la voix experte et active d'Armateurs de France pour porter haut cette ambition sociale. Faisons ensemble de l'année 2024 celle de nos marins et de l'emploi français !

BOURBON REMPORTE LE TROPHÉE DE LA CHARTE BLEUE



Armateurs de France a remis en 2023 le Trophée de la Charte Bleue à la compagnie maritime Bourbon lors de la 18^e édition des Assises de l'économie de la mer, à Nantes.

Le jury, présidé par Guillaume Vidil, Directeur général de la compagnie Marfret (lauréat 2022), et composé de personnalités reconnues du monde maritime (*voir encadré*), a choisi de récompenser cette année le pro-

gramme CASSIOPÉE de Bourbon. Le programme CASSIOPÉE (collecte et analyse de données pour la sécurité des opérations, la performance et l'efficacité énergétique) a pour objectif de construire des outils qui épaulent les marins et les équipes à terre, afin de faciliter les prises de décision et de rendre leurs opérations plus vertueuses pour l'environnement tout en contribuant à améliorer leur sécurité. —

Le prix spécial

La DG AMPA¹ a également reçu un prix pour son engagement en faveur de la concurrence loyale entre les opérateurs maritimes dans les eaux françaises, la protection des gens de mer et la sécurité de la navigation à travers ses actions sur l'éolien en mer ainsi qu'une action sur le transport de passagers en Manche.

Les membres du jury 2022

- **Marine de Carné de Trécesson de Coëtlogon,** Représentante permanente de la France auprès de l'OMI
- **Jean-François Jouffray,** Président du Conseil supérieur des gens de mer
- **Romain Troublé,** Président de la Plateforme Océan & Climat
- **Fanny Lossy,** Directrice en charge de l'environnement, la sécurité maritime et l'offshore à l'ECSA
- **Caroline Britz,** Journaliste à *Mer et Marine*



« Nous remercions vivement le jury car ce Trophée de la Charte Bleue est la reconnaissance de nos travaux sur le navire connecté. CASSIOPÉE est une initiative importante pour l'entreprise mais aussi pour l'industrie. Je tiens à féliciter les équipes de Bourbon Marine & Logistics qui œuvrent à l'utilisation des nouvelles technologies au bénéfice de la sécurité des opérations, de la réduction de la charge de travail des marins et de la diminution de l'impact environnemental à bord des navires. Plus que jamais, Bourbon, en proposant des solutions marines innovantes, se positionne en partenaire de référence des acteurs majeurs des énergies en mer. »

Gaël Bodénès,
CEO de Bourbon

¹ Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

99 % du trafic internet passe par des câbles sous-marins

196 diplômés sortants de l'ENSM en 2023

100 %

de représentativité au sein de trois branches professionnelles maritimes (officiers/PEX/sédentaires)

90 % du volume du commerce mondial est transporté par des navires

14 862 navigateurs
9 065 personnels sédentaires

La flotte sous pavillon français est au **26^e** rang mondial

Zéro net en 2050 : ambition de décarbonation d'Armateurs de France

40 armateurs français sont enregistrés à la Coopération navale volontaire, représentant un total de 466 navires

Jusqu'à **110 Md€** nécessaires d'ici 2050 pour la transition écoénergétique de la filière maritime

344 entreprises composent les branches maritimes

70 % des armateurs français concernés par la directive NIS 2

Plus de **180** navires disponibles pour l'éolien en mer

L'ÉQUIPE D'ARMATEURS DE FRANCE

Mars 2024



« L'équipe d'Armateurs de France a joué un rôle essentiel dans la réalisation de tous nos projets. Leur engagement exceptionnel et leur expertise inestimable nous ont aidés à surmonter ensemble les défis. Je tiens à les remercier et à saluer leur travail accompli tout au long de l'année 2023, qui a marqué les 120 ans d'Armateurs de France. Notre équipe demeure, plus que jamais, engagée à aller de l'avant. »

Jean-Philippe Casanova,
Délégué général d'Armateurs de France



Philippe Costa,
Responsable des affaires générales



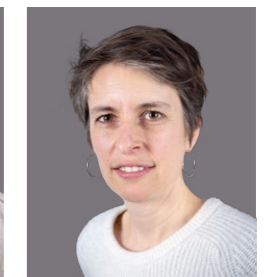
Marie-Claire Denicourt,
Responsable de la comptabilité et des ressources humaines



Marie-José Gharios,
Chargée de la communication



Alizée Gosselin,
Chargée des affaires juridiques et économiques



Nelly Grassin,
Responsable environnement



Delphine Laurent,
Assistante de direction



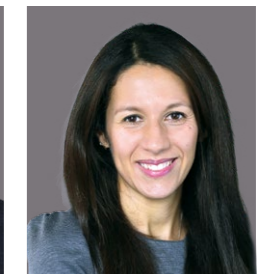
Mathilde Prete Capasso Torre,
Responsable des affaires européennes



Cécile Rafat,
Responsable des affaires juridiques et économiques



Pierre-Antoine Rochas,
Responsable sécurité, sûreté et ports



Maha Vandewalle,
Responsable des affaires sociales et de la formation



Certifiée QUALI'OP, Armateurs de France veille quotidiennement à la qualité de ses services.

L'ANNÉE 2023 EN ACTIONS

Armateurs de France et ses adhérents ont continué à œuvrer ensemble en 2023 pour défendre le shipping français, assurer la sécurité des flux maritimes, maintenir le dialogue social et tendre vers la décarbonation de la flotte. Témoignages.

« COOPÉRATION NAVALE ET SÉCURISATION DES FLUX MARITIMES »

Amiral Nicolas Vaujour, Chef d'état-major de la Marine nationale

« La prospérité de notre économie repose en bonne partie sur la sécurité des flux maritimes. La multiplication des crises qui débordent en mer remet donc la protection de ces flux au premier plan de nos enjeux. C'est ce qui crée un lien fort entre marine de guerre et marine marchande. Pour faire face aux défis actuels et agir efficacement, il faut connaître et comprendre. Cela n'est possible qu'au prix d'échanges réguliers, d'une connaissance mutuelle et d'un lien de confiance patiemment établi entre les différents acteurs du monde maritime. L'engagement de nos frégates dans le sud de la mer Rouge, le MICA Center de Brest, les dispositifs du contrôle naval volontaire, les exercices de sûreté maritime sont autant d'actions et d'outils précieux pour réduire les risques et maintenir la confiance. »



« LA FRANCE SE DOTE D'UN CENTRE D'EXPERTISE SUR LA DÉCARBONATION DU MARITIME »

Erwan Jacquin, Président et co-fondateur de MEET2050

« Soutenu par Armateurs de France et au plus haut niveau de l'État, l'Institut MEET2050 a été créé en juillet 2023 lors d'une assemblée réunissant 70 entités représentant l'ensemble de la chaîne de valeur du maritime. Depuis, l'équipe s'est renforcée et elle lance ses premiers projets, notamment CAP2050, qui va développer un outil de modélisation de trajectoires de décarbonation, fiabiliser une base de données et produire des scénarios pour éclairer les politiques publiques et les stratégies industrielles. Adhérer à MEET2050, c'est bénéficier de son expertise, réaliser des études communes, mobiliser des financements, accéder aux résultats des projets... et rejoindre un collectif plus fort dans ses actions de communication et d'influence. »



« UNE VAGUE DURABLE AVEC GREEN MARINE EUROPE »

Antidia Citores, Responsable projet de Green Marine Europe

« La certification environnementale Green Marine Europe, c'est aujourd'hui 30 participants armateurs et chantiers maritimes, 22 armateurs certifiés, 6 pays européens (Angleterre, France, Espagne, Portugal, Suède et Suisse), 11 indicateurs de performance.

Partenaire de la première heure, Armateurs de France compte nombre de certifiés parmi ses membres : Louis Dreyfus Armateurs, Brittany Ferries, CMA CGM, La Méridionale, Bourbon Offshore Surf, Ponant, etc. Grâce au portage entre Surfrider Foundation Europe (UE) et l'Alliance verte (CAN/US), la flotte des armateurs certifiés des deux côtés de l'Atlantique représente, en 2022, un peu plus de 1130 navires, soit environ 1% de la flotte mondiale (> 400 Gt). Autant de perspectives de progrès enthousiasmantes pour l'avenir. »



« UN NAVIRE AU BILAN CARBONE PROCHE DE ZÉRO EN EXPLOITATION »

Mathieu Petiteau, Directeur des constructions neuves et R&D chez Ponant

« L'objectif de l'équipe R&D de Ponant est de déployer des solutions de décarbonation adaptées à notre flotte. Nous étudions la conception d'un navire capable d'atteindre un bilan de gaz à effet de serre en exploitation proche de zéro. Quelle taille de navire, quelles technologies, quelles énergies peut-on intégrer dans un navire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de 2050 dès 2030 ? Notre projet Swap2Zero avec son modèle multi-énergétique tente d'apporter une réponse à ces questions à travers le design d'un navire qui s'appuie sur trois piliers principaux : sobriété énergétique, efficacité énergétique et utilisation optimisée des énergies renouvelables (vent, solaire et combustibles bas carbone). Pour réaliser ce projet, nous nous associons à Bureau Veritas, au pavillon français et à plusieurs partenaires français. »



« UNE ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN OFFSHORE »

Gro de Saint-Martin, Directrice stratégie et développement - interconnexions et réseau en mer de RTE

« RTE se réjouit particulièrement de la collaboration initiée avec Armateurs de France, particulièrement stratégique dans le contexte d'accélération du développement de l'éolien offshore qui va nécessiter une large gamme de moyens et services maritimes à chaque étape des projets de raccordement des parcs. Une nouvelle étape a été franchie avec la signature de notre charte d'engagement commune le 13 novembre 2023, un pas de plus vers la formation d'une équipe de France du maritime au service de la transition énergétique ! »



« LE DIALOGUE SOCIAL RESTE UN ENJEU DE TAILLE »

Éric Derrien, Président du comité des affaires sociales et des commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation des branches des entreprises de transport et services maritimes

« Cette année, les négociations furent mouvementées, mais toujours animées par la volonté des armateurs de faire évoluer notre secteur. En qualité de Président du comité des affaires sociales et des CPPNI, j'ai toujours été soucieux de défendre au mieux les intérêts de nos adhérents. Néanmoins, après cinq années de mandat, je devrai très prochainement quitter ces responsabilités. Je suis honoré par la confiance que m'ont témoignée les armateurs pour mener à bien les travaux et les négociations de branche tout au long de ces années. Je pars en laissant derrière moi des chantiers aboutis comme celui de l'évolution de la grille des minima conventionnels des officiers ou bien celui de la concertation relative à la promotion sociale, mais aussi des chantiers en cours comme celui des salaires minima des personnels d'exécution ou encore celui conséquent de la fusion des branches. Le dialogue social reste donc un enjeu de taille pour notre organisation en 2024 et pour les années à venir. »



434 NAVIRES SOUS PAVILLON FRANÇAIS

Flotte de transport : 207 navires

TYPES DE NAVIRE	Nombre	JB ¹	TPL ²
CARGO	23	34 871	20 512
CIMENTIER/VRAQUIER	2	4 924	6 050
NAVIRE À PASSAGERS	16	9 949	2 774
NAVIRE DE RECHERCHE-EXPLORATION SCIENTIFIQUE	2	9 891	5 420
PAQUEBOT NAVIRE DE CROISIÈRE	16	171 896	23 646
PÉTROLIER	25	1 661 653	3 093 573
PORTE-CONTENEURS INTÉGRAL	34	3 975 204	3 913 088
ROULIER	13	145 414	60 108
ROULIER PASSAGERS	51	912 963	201 440
TRANSPORTEUR GAZ LIQUÉFIÉ	25	2 366 797	1 912 020

7 ans

C'est l'âge moyen de la flotte de transport française

Source : Mission Flotte de Commerce - juillet 2023

16,3 ans

est celui de la flotte mondiale

Source : Mission Flotte de Commerce - juillet 2023

Flotte de service : 227 navires

TYPES DE NAVIRE	Nombre	JB ¹
BALISEUR	10	2 504
CÂBLIER	13	136 723
DRAGUE	14	36 387
NAVIRE DE SERVICE OFFSHORE	54	121 000
NAVIRE-ÉCOLE	2	1 081
NAVIRE PILOTE	1	499
RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE	7	12 822
REMORQUEUR	109	57 422
SABLIER	4	10 338
SUPPORT DE TRAVAUX MARITIMES	13	3 304

Source : Mission Flotte de Commerce - janvier 2024.

1 Jauge brute supérieure à 100 UMS (Universal Measurement System).

2 Tonnes de port en lourd.

LES ADHÉRENTS D'ARMATEURS DE FRANCE

ABCRM · ALCATEL SUBMARINE NETWORKS · ALKA MARINE SOLUTIONS · ARMAM · BESSÉ · BOLUDA FRANCE · BOURBON OFFSHORE SURF · BRITANNY FERRIES · BUREAU VERITAS · CARIBBEAN LINE · CATLANTE CATAMARANS · CCI BAYONNE · CEDRE · CLUB DE LA CROISIÈRE MARSEILLE PROVENCE · CLUB MED MARINE · CMA CGM · COMITÉ MARSEILLAIS DES ARMATEURS DE FRANCE · COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION · COMPAGNIE FRANÇAISE DE CROISIÈRES · COMPAGNIE POLYNÉSIEENNE DE TRANSPORT MARITIME · CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME · CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE · CORSICA FERRIES · COSTA CROISIÈRES FRANCE · DFDS SEAWAYS · DRAGAGES, TRANSPORTS ET TRAVAUX MARITIMES · EXPÉDITION 7^e CONTINENT · EXPLORIS · EYSSAUTIER VERLINGUE · FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PILOTES MARITIMES · FILHET-ALLARD · FIMAR · FRANCE CYBER MARITIME · FRANCE LNG SHIPPING · GASPE · GAZOCEAN · GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ · GENAVIR · GEOGAS MARITIME · GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE · GREENSHIP GAS · GROUPE LHD · HELVETIA ASSURANCES · HFW · INGEPAR · EXAIL/IXBLUE · JIFMAR OFFSHORE SERVICES · KARIBS LINK · KNUITSEN LNG FRANCE · LA MÉRIDIONALE · LES ABEILLES · L'EXPRESS DES ÎLES · LOUIS DREYFUS ARMATEURS · MARFRET · MARITIMA-SOGESTRAN · MARITIME NANTAISE · MEDLINK PORTS · MERCERON TP · MSC CROISIÈRES FRANCE · NAVALEO · NEOLINE · OPSEALOG · ORANGE MARINE · PENN AR BED · PILOTES DE DUNKERQUE · PILOTES DE LA GIRONDE · PILOTES DE LA LOIRE · PILOTES DE LA SEINE · PILOTES DE NICE/CANNES/VILLEFRANCHE · PILOTES DES PORTS DE MARSEILLE ET DU GOLFE DE FOS · PILOTES DU HAVRE/FÉCAMP · PLASTIC ODYSSEY EXPEDITION · PONANT · PWC PARTNER · RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ · SEAOWL · SOCATRA · SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS FLUVIO-MARITIMES DE L'OUEST · SUDILES · THOMAS SERVICES MARITIMES · TOTALÉNERGIES · TOWT - TRANSOCEANIC WIND TRANSPORT · VELA · V.SHIPS FRANCE · WATSON FARLEY & WILLIAMS · WINDCOOP · ZÉPHYR & BORÉE



47 rue de Monceau, 75008 Paris — France
Tél.: +33(O)1 53 89 52 52

www.armateursdefrance.org

 @ArmateursFR

 Armateurs de France

